



## BAREME de nos HONORAIRES

TYPE DE TRANSACTION	Prix	Commission TTC
VENTE RESIDENTIEL	0 - 99.999 €	9,90 % avec minimum de 5 000 €
	100.000 € - 400.000 €	6 %
	>= 400.000 €	5 %
Vente en l'état futur d'achèvement		10%
Cave, Garage		9,90% avec minimum de 3000 €
Chasse Immobilière particuliers		5%
Chasse Immobilière Collaboratif		**Pas de supplément, rémunération Inklus au prix affiché de l'agence
Chasse Immobilière hors Collaboration **		2.5% en sus des honoraires affichés

LOCATION HABITATION	Honoraires	Prestations
Pour le compte du propriétaire	Forfait : 1 mois de loyer Hors charge TTC	Recherche de locataire, publicité, Visites, rédaction de bail, état des lieux d'entrée et sortie
Pour le compte du locataire (barème loi Alur)	<ul style="list-style-type: none"><li>• 10€ TTC le m<sup>2</sup></li><li>• 3 € TTC le m<sup>2</sup></li><li>• 100 € TTC minimum</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rédaction de bail</li><li>• Visite</li><li>• Constitution du dossier</li><li>• État des lieux</li><li>• Rédaction d'un avenant à bail,<ul style="list-style-type: none"><li>○ À la vacation</li></ul></li></ul>

<b>LOCATION GARAGE, PARKING, MANSARDES, ANNEXES</b>	1 mois de loyer net	Recherche de locataire, publicité, Visites, Rédaction de Bail
---	---------------------	---

LOCAUX COMMERCIAUX	TRANSACTION SUR CESSION MURS COMMERCIAUX, DROIT AU BAIL ET FONDS DE COMMERCE	
Prix de Vente	Honoraires TTC*	Prestations
0 à 50 000 €	5 000 €	Recherche de locataire, publicité, Visite, état des lieux
50 001 € à 450 000 €	10%	
A partir de 450 000 €	8%	

LOCATION COMMERCIALE	Honoraires	Prestations
Location local professionnel	10% de la période triennale sur loyers nets	Recherche de locataire, publicité, visites
Frais de rédaction de bail	500 €	Rédaction

Ces pourcentages s'entendent TVA incluse au taux actuellement en vigueur de 20 %

*\*\*Bien trouvé dans une autre agence (ou par tout autre intermédiaire rémunéré), deux cas de figures sont possibles :*

- *L'agence collabore : Rémunération inclus au prix affiché par l'agence, partage des honoraires pas de supplément.*
- *L'agence ne collabore pas et n'accepte pas de partager ces honoraires : facturation suivant barème*

*Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat*

*En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial*